

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2025 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 7 mars 2025 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à G. COMTE), Véronique BARBERET (pouvoir à J-F. TAMIN), Isabelle DEVIS, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	4
Quorum	10	Nombre de membres présents	14

Monsieur Jean-Paul GIRAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 commune et assainissement,**
- **Affectation des résultats 2024 commune,**
- **Personnel communal : engagement de la procédure de convention relative au risque santé par le CDG 42,**
- **Tirage au sort jurés d'assises,**
- **Point sur la situation financière des structures enfance-jeunesse,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Monsieur le Maire indique avoir été interrogé à plusieurs reprises pour savoir s'il se représentait aux prochaines élections municipales. Il n'a pas donné réponse et préfère s'en entretenir dans un premier temps avec ses colistiers.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

* Commune

Section fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à carac géné	487 122.38 €	391 148.31 €	002 Excédent antérieur rep	379 506.35 €	380 034.13 €
012 Charges de personnel	522 400.00 €	461 819.61 €	013 Rbt charges de personnel	13 700.65 €	29 493.39 €
014 Atténuation de produits	2 500.00 €	2 027.00 €	042 Opérations d'ordre	1 487.00 €	1 486.10 €
023 Virement à l'investiss	433 313.00 €		70 Produits des services	174 200.00 €	182 571.05 €
042 Opérations d'ordre	31 800.62 €	31 800.62 €	73 Impôts et taxes	853 506.00 €	854 115.30 €
65 Charges gestion cour	239 267.00 €	127 553.70 €	74 Dotations, participations	297 843.00 €	310 365.26 €
66 Charges financières	27 580.00 €	27 573.07 €	75 Autres pdts gest courante	20 760.00 €	24 271.82 €
67 Charges exceptio			76 Produits financiers	10.00 €	11.00 €
			77 Produits spécifiques	2 970.00 €	2 973.61 €
TOTAL	1 743 983.00 €	1 041 922.31 €	TOTAL	1 743 983.00 €	1 785 321.66 €

Excédent de fonctionnem	743 399.35 €
--------------------------------	---------------------

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitres / opérations	Prévisions	Réalisations	RAR	Chapitres / opérations	Prévisions	Réalisations	RAR
001 Solde d'exécution	162 915.98 €	163 050.17 €		021 Virement du foncti	433 313.00 €		
040 Opération d'ordre	1 487.00 €	1 486.10 €		040 Opération d'ordre	36 000.62 €	41 616.62 €	
16 Remb emprunts	123 200.02 €	123 074.74 €		10 Dotations	18 270.00 €	23 300.50 €	
20 Immo corporelles	2 150.00 €	933.14 €	1 200.00 €	1068 Excédent fonctio	329 315.98 €	329 315.98 €	
45 Acquisition matériel	29 060.00 €	27 511.96 €	1 540.00 €	1641 Emprunts	553 751.00 €		
78 Voirie	371 000.00 €	40 957.05 €	329 000.00 €	45 Acquisition matériel			
103 Bâtiments commu	1 913 400.00 €	14 926.89 €	22 200.00 €	78 Voirie	58 000.00 €	4 036.80 €	54 000.00 €
156 Pôle enfance jeun.	10 000.00 €	5 616.77 €		103 Bâtiments commu	1 189 892.00 €		892.00 €
159 Cimetière	10 000.00 €			156 Pôle enfance jeun.	1 670.00 €		1 670.00 €
				159 Cimetière	3 000.00 €	3 096.00 €	
TOTAL	2 623 213.00 €	377 556.82 €	353 940.00 €	TOTAL	2 623 212.60 €	401 365.90 €	56 562.00 €

Excédent d'investissement	23 809.08 €
----------------------------------	--------------------

* Assainissement

Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres	2024		Chapitres	2024	
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations
002 Déficit antérieur rep			002 Excédent antérieur rep	43 250.82 €	43 250.82 €
011 Charges à carac géné	93 287.00 €	92 158.36 €	042 Opérations d'ordre	391 629.00 €	21 269.00 €
012 Charges de personnel	14 500.00 €	13 834.40 €	70 Ventes de prestations	113 710.00 €	119 555.05 €
023 Virement à l'investiss	34 970.00 €		74 Subv d'exploitation		
042 Opérations d'ordre	1 068 892.00 €	1 068 098.48 €	75 Autres pdts gest c	250.18 €	253.54 €
65 Autres charges gest c			77 Produits exceptionnels	1 534 543.00 €	1 534 542.04 €
66 Charges financières	6 963.00 €	6 962.98 €			
67 Charges exceptio.	864 771.00 €	864 681.93 €			
TOTAL	2 083 383.00 €	2 045 736.15 €	TOTAL	2 083 383.00 €	1 718 870.45 €
Déficit d'exploitation	326 865.70 €				

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitres / opérations	Prévisions	Réalisations	RAR	Chapitres / opérations	Prévisions	Réalisations	RAR
001 Déficit reporté	221 901.61 €	221 901.31 €		001 Excédent reporté			
040 Amortissements	391 629.00 €	21 269.00 €		021 Virement du fonctio	34 970.00 €		
041 Opérations patrimo	1 339 373.00 €	1 278 327.00 €		10 Dotations	520.00 €	524.40 €	
16 Emprunts	233 291.00 €	18 947.84 €		041 Opérations patrimo	678 401.00 €	678 400.53 €	
1007 Travaux réseaux	15 000.39 €			16 Emprunts	98 412.00 €	98 411.91 €	
					1 068 892.00 €	1 068 098.48 €	
				040 Amortissements	€	€	
				1007 Travaux réseaux	320 000.00 €	216 608.07 €	30 000.00 €
TOTAL	2 201 195.00 €	1 540 445.15 €	0.00 €	TOTAL	2 201 195.00 €	2 062 043.39 €	30 000.00 €

Excédent d'investissement	521 598.24 €
----------------------------------	---------------------

Le Conseil adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2024 commune et à la majorité (1 abstention) ceux du budget assainissement. Monsieur le Maire quitte la salle et Madame BOURNEZ prend la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour les Comptes Administratifs 2024 commune et à la majorité (1 abstention) ceux du budget assainissement.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget commune comme suit :

Investissement	Fonctionnement
Restes à réaliser dépenses : 353 940,00 € Restes à réaliser recettes : 56 562,00 €	
Excédent : 23 809,08 €	Excédent : 743 399,35 €



Recettes investissement : 23 809,08 € (c/001)	Recettes investissement : 273 568,92 € (c/1068)	Recettes fonctionnement : 469 830,43 € (c/002)
---	---	--

PERSONNEL COMMUNAL : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONVENTION RELATIVE AU RISQUE SANTÉ PAR LE CDG 42

Une convention relative au risque santé existe déjà actuellement, mais elle arrive à terme au 31 décembre 2025. Aussi, le CDG 42 propose de lancer une consultation pour signer un nouveau contrat mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2026. La décision de mandater le CDG 42 n'engage toutefois pas la commune à souscrire à la convention pour le risque santé. Une nouvelle délibération sera nécessaire pour l'adhésion. En revanche, si la commune décide

d'adhérer, il conviendra de verser une participation financière aux agents qui souscrivent. Cette participation sera d'un montant minimum de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026 (actuellement, il est versé 1 € par mois et cela concerne un seul agent). Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour mandater le CDG 42 afin de lancer cette consultation.

TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises a lieu.

POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le Maire a été sollicité par les associations « L'île aux p'tits mousses » et MJC. La compétence enfance-jeunesse appartient à Charlieu-Belmont Communauté, mais compte tenu du service rendu à la population par ces deux associations, il convient d'être vigilants. En effet, les charges salariales ont augmenté de 38 % pour « L'île aux p'tits mousses » et de 45 % pour la MJC, compte tenu de la modification de la rémunération minimale d'un contrat d'engagement éducatif.

Monsieur ALLOIN indique que jusqu'à maintenant, les centres de loisirs avaient recours à de la main d'œuvre jeune et bon marché. C'est bien que cela soit revu, mais ça fait beaucoup d'un seul coup.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu une baisse de 50 % des naissances en 10 ans sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté. Madame RAOU confirme cette baisse sur le Roannais.

Il précise que les subventions qui sont versées à ces associations par Charlieu-Belmont Communauté seront réévaluées en 2026, mais il faut déjà passer l'année 2025. Et, depuis 2020, les subventions versées par la CAF ont été réajustées avec une compensation de la part de Charlieu-Belmont Communauté. Il y a donc un écart entre les subventions versées par Charlieu-Belmont Communauté aux différents centres de loisirs du territoire. Monsieur ALLOIN ajoute que pour bénéficier d'une aide de la CAF (aide au temps libre ou ATL), le quotient familial pris en compte est passé de 900 € à 600 €. Il y aura donc moins d'argent pour proposer des activités avec les nouvelles grilles des salaires des non titulaires.

Monsieur le Maire a contacté Madame la vice-présidente de Charlieu-Belmont Communauté en charge de l'enfance-jeunesse. Elle lui a indiqué qu'elle a demandé à « L'île aux p'tits mousses » de déposer un dossier pour une aide financière. Concernant la MJC, elle doit rencontrer le conseil d'administration. Monsieur le Maire dit que le budget de Charlieu-Belmont Communauté sera modifié pour prendre en compte les aides à verser à ces structures. Il fera toutefois un rappel à Madame la vice-présidente.

Monsieur ALLOIN confirme regretter la baisse drastique des subventions versées par Charlieu-Belmont Communauté à « L'île aux p'tits mousses ».

Monsieur le Maire précise que les deux structures ont une fréquentation plus importante que d'autres structures du territoire. Il souhaitait communiquer toutes ces informations au Conseil Municipal.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles B 152, B 153 et B 154, B 852 et A 920, toutes situées rue de la Libération. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GIRAUD rappelle l'information qu'il a donnée lors de la précédente réunion de Conseil, à savoir que Charlieu-Belmont Communauté propose d'installer des petites poubelles de tri au port ou vers la salle polyvalente. En revanche, ce sera à la commune de les gérer.
- Monsieur ALLOIN a constaté que lors de l'utilisation de la Salle Polyvalente, les verrous rajoutés sur les issues de secours pour éviter le vandalisme restent fermés. Il conviendrait de rappeler aux utilisateurs que ces verrous doivent rester ouverts en permanence lorsque des personnes sont présentes dans cette salle, pour des raisons de sécurité.
- Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale de l'association CAP Briennon. Il y a un projet d'exposition de poteries remarquables. Cette association a du mal à mobiliser la population, mais ses membres ne participent pas aux manifestations organisées par les autres associations locales.
- Monsieur le Maire indique que l'association Ensemble & Solidaires peine à recruter de nouveaux adhérents.
- Il est précisé que l'Amicale Laïque section boules utilise maintenant les terrains communaux.
- Monsieur ALLOIN a participé à l'assemblée générale du SIEL-TE. Concernant le réseau fibre, les fournisseurs d'accès internet ont le droit d'acheter les prises terminales de leurs utilisateurs. Charlieu-Belmont Communauté perçoit une redevance pour chaque prise, donc cela va engendrer une perte de recettes. Il convient de rappeler aux usagers qu'il faut faire installer la prise fibre par le THD 42, car c'est encore gratuit jusqu'à fin 2025.
- Monsieur ALLOIN a récemment pris connaissance de l'information concernant des coupures de courant sur l'application Panneau Pocket sur laquelle figurait le courrier adressé par Enedis. Les autres fois, ce courrier ne figurait pas, alors qu'il est très précis quant aux adresses concernées par ces coupures et cela peut être important pour les personnes qui ont des équipements médicaux à domicile fonctionnant à l'électricité.

- Monsieur COMTE fait part d'un problème de recrutement de bénévoles au Comité des Fêtes. De ce fait, il n'y aura ni Ronde du Canal, ni brocante lors de la fête patronale 2025. La fête sera toutefois maintenue, mais ça sera compliqué avec un effectif si faible. L'Amicale Laïque organise le concours de pêche et de boules.
- Madame BOURNEZ indique qu'une réunion s'est tenue dernièrement concernant un appel à projet en lien avec le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Le projet de rénovation des sanitaires du port a été étudié, puis il a été décidé de créer un bloc sanitaire et de transformer l'actuel kiosque en simple abri. Ainsi, il y aura toujours une douche, mais plusieurs toilettes. Une demande a été déposée. La commission de la Région se réunira le 20 mars 2025.
- Monsieur le Maire fait part des dates à retenir : accueil des nouveaux nés le 8 mars à 11 H, cérémonie du 19 mars 1962 le 19 mars à 11 H 15 et la prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu le 8 avril et celle de la Commission des Finances le 2 avril 2025.
- Madame BOURNEZ informe le Conseil de la mise en place fin mars 2025 du transport solidaire. Il y a quatre chauffeurs bénévoles. Il y a un gestionnaire au niveau de Charlieu-Belmont Communauté. Les usagers qui souhaitent en bénéficier doivent se rapprocher de la Mairie pour compléter un dossier et Madame BOURNEZ prend le relais ensuite.
- Monsieur COMTE dit que les frelons asiatiques sont de retour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul GIRAUD